

UK/Master professionnel en planification du développement

Les étudiants de la première promotion soutiennent déjà



Départ à la retraite des agents de la fonction publique

Les FAT donnent l'exemple à certains fonctionnaires civils

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER N° VERT 8280 Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE N° VERT 8201 Renseignements



FEDERER POUR BATIR www.otr.org

# WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 25 Février 2021 N° 310 - Prix 250 F CFA

Production agroalimentaire



Le "Tchoukoutou" passe de la tradition à la modernité avec « Malim »

Mobilisation des recettes



P2

Malgré la crise sanitaire, l'OTR fait mieux en 2020 qu'en 2019

## Lutte contre la covid-19



# Le mécanisme «Covax», un moyen efficace pour atténuer l'impact de la pandémie

P4

## SAFER

# L'automatisation des postes de péage pour un franchissement plus fluide

P6



UK/Master professionnel en planification du développement  
**Les étudiants de la première promotion soutiennent déjà**

Les étudiants de la première promotion du Master professionnel en planification du développement, de l'Université de Kara sont en fin de parcours. Ils ont débuté leurs soutenances le mardi 23 février 2021. C'est la Maison du combattant à Pya qui a abrité la cérémonie de lancement des dites soutenances, présidée par le président de l'Université de Kara Professeur Komla SANDA.

Au total 69 étudiants vont soutenir leurs mémoires dont 55 pour la première vague. Pour le président de l'Université de Kara Professeur Komla SANDA, c'est un sentiment de satisfaction, car l'université vient de former des cadres très utiles aux collectivités locales. « Les soutenances qui commencent aujourd'hui couronnent l'évaluation des acquis que ce soit au niveau des outils conceptuels ou des acquis pratiques en matière de planification. L'université a fait son travail. Voilà des cadres moyens dont les collectivités locales ont besoin. Partout où ils sont passés au cours de leurs stages on les a trouvés bons, compétents et utiles » a indiqué le Professeur



SANDA. Le président de l'Université de Kara a par ailleurs sollicité l'accompagnement de tous les acteurs du développement pour l'insertion professionnelle de ces étudiants de la première promotion du Master en Planification du développement. Il a exhorté les étudiants en fin de parcours à être des porteurs flambeaux de l'Université de Kara et à s'engager à améliorer au quotidien leurs prestations sur le terrain. Après la cérémonie de lancement des soutenances, en vue de l'obtention du Master en Planification du Développement, deux étudiants étaient parmi les premiers à présenter les résultats de leurs recherches, en présence de l'assistance. Le mémoire intitulé « Analyse de l'effet des politiques publiques de sécurité sur la croissance économique du Togo » a été présenté par

le commissaire KADJA Hodabalo Pitémnéwé, sous la direction du Professeur AGBODJI Akoété Ega. De son côté, M. AKOTCHAYE Kodjo s'est intéressé à l'étude intitulée « Planification du processus REDD+ au



Togo : implication des parties prenantes et analyse de la contribution de l'ICAT à la mise en œuvre de la stratégie REDD+ » ; un mémoire dirigé par le Professeur TCHALIM Tom-Irazou. Il faut préciser que

l'ouverture du Master en Planification du développement à l'Université de Kara est le fruit du partenariat avec le PNUD et les ministères en charge de l'administration territoriale et de la planification.

**Mobilisation des recettes**  
**Malgré la crise sanitaire, l'OTR fait mieux en 2020 qu'en 2019**

L'Office Togolais des Recettes a réussi à mobiliser 652 milliards de recettes pour le compte de l'année 2020. Malgré la crise liée à la pandémie de la Covid 19 qui a causé la baisse des prévisions, l'institution a réussi à mobiliser plus de recettes qu'en 2019. A entendre le commissaire Général, Philippe Tchodié, de l'OTR, l'institution a mobilisé 28 millions de plus qu'en 2019. Il a alors obtenu un taux de réalisa-



tion de 108%. « Nous avons réussi à atteindre et même dépasser les objectifs qui nous ont été assignés », s'est-il félicité. D'ores et déjà, l'OTR a déjà mis en place la stratégie qui lui permettra de mobiliser plus de recet-

tes à la fin de l'année 2021. Cette stratégie a été élaborée au cours du traditionnel séminaire d'orientation de début d'année. Pour réussir sa mission, l'OTR pense baser ses actions sur la promotion du civisme fiscal, la tolérance zéro à la corruption, l'équité fiscale, de même que la poursuite de la politique de proximité avec les populations et surtout une gestion axée sur les résultats.

La Rédaction

**WARAA**  
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan  
Tél : 90-02-52-45  
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr  
c/s Casier N° 087. 13 BP152  
LOME-TOGO

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Michel Yao TCHADJA  
(alias Ezi Akoma)  
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

**SECRETAIRE DE REDACTION**  
Pamphile S. NUMENYA

**REDACTION**  
EZI Akoma

Ach ile  
A. Fic  
Jack Nukunu

**INFOGRAPHISTE**  
Pamphile S. NUMENYA

**IMPRIMERIE**  
Sans Dieu Rien  
Tirage : 3.000 Exemplaires  
Révisé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :**  
**appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez**  
**votre Journal**  
**WARAA**  
**Les Vainqueurs**  
**chaque jeudi**  
**dans les kiosques**

**Numéros Utiles**

CHU Tokoin : 22-21-25-01  
CHU Campus : 22-25-77-68  
22-25-47-39  
22-25-78-08

Commissariat Central : 22-21-28-71  
Sûreté Nationale : 22-22-21-21  
Pompiers : 118 ou 22-21-67-06  
Gendarmerie (Secours et assistance) : 172 ou 22-22-21-39  
Police secours : 117

Vers la fin de l'impunité dans le secteur de la téléphonie

# Togocom doit payer plus d'un milliard pour pratiques tarifaires interdites

Le comité de direction de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a prononcé une amende de 1 009 564 325 francs CFA à l'encontre de Togo Cellulaire du groupe Togocom. La décision a été notifiée à Togo Cellulaire le 19 février 2021 et prend effet à compter de cette même date.

Togo Cellulaire est sanctionné pour violation du principe de non différenciation des tarifs des



communications « on-net » (intra-réseau) et « off-net » (inter-réseau). L'ARCEP a en outre enjoint à cette société de cesser cette pratique

anticoncurrentielle dans un délai de 24 heures sous astreinte de la somme de 50 millions par jour de retard. Cette sanction fait suite aux mises en demeure

adressées le 9 novembre 2020 à Togo Cellulaire et à Moov Africa Togo, aux fins de cessation immédiate de la différenciation tarifaire on-net/off-net interdite dans leurs cahiers de charge sous 48 H. Alors que son concurrent Moov Africa Togo s'est conformé à l'injonction en rendant toutes les offres tarifaires « tous réseaux » dans le délai imparti, Togo Cellulaire s'est limité à l'alignement de ses tarifs de base, tout en continuant la différenciation tari-

faire à travers ses offres « forfaits », et ce, malgré de multiples relances de l'ARCEP.

« Le refus de Togo Cellulaire d'obtempérer depuis plusieurs mois porte gravement atteinte non seulement aux efforts de création des conditions d'une concurrence saine et équitable sur le marché mais également au droit des consommateurs. », a indiqué l'ARCEP.

**La Rédaction**

Départ à la retraite des agents de la fonction publique

# Les FAT donnent l'exemple à certains fonctionnaires civils

A l'heure où le Togo fait face à un problème sérieux de chômage des jeunes, plusieurs agents de l'Etat à la retraite s'accrochent encore à leurs postes. Du côté des Forces Armées Togolaises, la ministre de l'armée, Essossimna Marguerite Gnakadé est en train de résoudre efficacement ce problème. Elle a en effet remis au chef d'Etat-major, Général Dadja Maganawé, la liste des officiers à rayer des contrôles des FAT. Ces officiers occupaient encore leurs postes au sein des FAT malgré leur admission à la retraite. L'arrêté ministériel a été notifié au chef d'Etat-major des FAT chargé de l'exécution de cette décision le 16 février dernier.

Selon la liste publiée par la ministre Gnakadé, ils sont au total 18 officiers à faire valoir leurs droits à la retraite d'ancienneté dans les Forces Armées Togolaises à compter du 30 mai 2021. Elle précise que dans la li-

mite de leurs droits, un congé libérable de 90 jours soit du 1er mars au 29 mai 2021 leur est accordé. « Les intéressés bénéficient de la gratuité de transport pour eux-mêmes, leurs familles en vue de rejoindre leurs foyers », a-t-elle souligné.

Contrairement au doute qui planait sur l'efficacité d'une femme à la tête de l'armée, la ministre Gnakadé est entrain de surprendre agréablement les togolais par les décisions qu'elle prend. En envoyant 18 officiers effectivement à la retraite, elle est en train de donner un bon exemple à ses collègues des autres ministères. C'est n'est pas un secret. Il y a des retraités civils dans l'administration qui ne veulent pas laisser leurs places à la jeune génération. On en trouve à Editogo, au ministère en charge de l'économie, au ministère de la communication et dans pratiquement tous les autres ministères. Certains



fonctionnaires refusent catégoriquement de partir après leur retraite d'autres encore sous prétexte qu'ils sont les seuls spécialistes de leurs domaines signent

de nouveaux contrats qui leur maintiennent à leurs postes. Comme ils ont l'intention de continuer le travail malgré leur âge avancé, ils ne forment pas les jeunes

capables d'assurer leur relève. Ce qu'on oublie est que personne n'est incontournable. En cas de décès, il y aura d'autres personnes qui continueront le travail. Même s'ils refusent de former les jeunes, les autorités doivent avoir le courage de les faire partir. Les ministres doivent suivre les pas de leur collègue de l'armée en vidant de leurs départements tous les vieux retraités pour injecter un sang jeune dans l'administration.

**Jack NUKUNU**

## LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER  
TOUT FAIT SUSPECT  
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT  
**8280**  
Anticorruption



POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
INFORMATION OU CONSEIL  
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT  
**8201**  
Renseignements

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

**Lutte contre la covid 19**

**Le mécanisme « Covax », un moyen efficace pour atténuer l'impact de la pandémie**

La pandémie à Corona Virus a déjà causé des centaines de milliers de décès et perturbé la vie de milliards de personnes à travers le monde. Selon les spécialistes, outre une réduction du nombre tragique de décès et une maîtrise de la pandémie, l'introduction d'un vaccin permettra également d'éviter des pertes s'élevant à 375 milliards de dollars US dans l'économie mondiale, chaque mois. L'accès mondial et équitable à un vaccin, qui protégera en particulier les agents de santé et les personnes qui encourent le plus grand risque de contracter la maladie, constitue l'unique

moyen d'atténuer l'impact de la pandémie en santé publique et au niveau économique. Dans ce sens, le mécanisme COVAX veut fournir suffisamment de doses pour au moins 20 % de la population des pays, gérer activement un éventail diversifié de vaccins, distribuer les vaccins dès qu'ils sont disponibles. Il compte mettre fin à la phase aiguë de la pandémie et relancer les économies.

Le COVAX est l'axe de travail vaccins du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la Covid 19. Le dispositif pour accélérer l'accès aux



outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) est une nouvelle collaboration mondiale novatrice visant à accélérer la mise au point et la production de produits de diagnostic, de traitements

et de vaccins contre la COVID-19 et à en assurer un accès équitable. Le COVAX est codirigé par l'Alliance Gavi, la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI)

et l'OMS. Son objectif est d'accélérer la mise au point et la fabrication de vaccins contre la COVID-19 et d'en assurer un accès juste et équitable, à l'échelle mondiale.

**WARAA**

**Production agroalimentaire**

**Le "Tchoukoutou" passe de la tradition à la modernité avec « Malim »**

La boisson locale bien connue sous le nom de "Tchoukoutou" se modernise. En effet, un groupe de 4 femmes a fait des recherches qui ont abouti à la mise en bouteilles et à la conservation durable de cette boisson. L'unité de transformation ainsi créée s'appelle "NI-RA-JOUT" Le "Tchoukoutou" est désormais modernisé et est estampillé « Malim » ce qui veut dire « Mon eau » en français. Elles produisent deux variétés notamment le "Tchoukoutou" fermenté et le sucré.



« Nous avons des restaurants qui vendent notre boisson. Nous faisons aussi connaître nos produits à travers certains bars. Nous avons commencé par Lomé et nous

sommes en train d'évoluer vers le Nord. », nous a confié Mme Lemou Elise, la responsable de la production. « Nous avons obtenu le prix

SIALO en 2015 et notre vision est d'avoir un centre de formation pour partager nos expériences avec les jeunes. Nous sommes en train de vieillir et nous voulons

bien transmettre nos connaissances à la jeune génération. Nous avons donc besoin d'un centre décent de formation. », a-t-elle ajouté. Il faut noter qu'en plus

de la bière, ce groupe de femmes produit aussi la moutarde traditionnelle, et plusieurs variétés de jus. « Nous sommes reconnues par l'Etat togolais. Nos produits sont analysés à l'INH, à l'ESTBA et à l'ITRA. On s'est fait enregistrer au ministère du commerce et nous avons notre carte CFE. Nous payons convenablement nos impôts », a rassuré Mme Lemou Elise.

A l'heure de la promotion de la consommation locale, les Togolais au lieu de consommer des produits importés dont ils n'ont pas l'idée des conditions de production, doivent plutôt s'intéresser aux produits locaux sans effets négatifs sur leur santé.

20<sup>e</sup> forum économique sur l'Afrique pour la relance post-Covid

# Tomégah Dogbé a pris actuellement part aux travaux

Mme le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé a pris part lundi passé aux travaux du 20<sup>e</sup> forum économique international sur l'Afrique. Cette rencontre virtuelle de haut niveau co-organisée par le centre de développement de l'OCDE et l'Union Africaine est placée sous le thème "investir pour une relance durable en Afrique".

La pandémie de coronavirus a mis en berne et détruit des pans entiers des économies des pays du continent. Face à l'impact de cette crise sanitaire, les pays africains préparent la relance économique et booster la croissance.



Ce 20<sup>e</sup> forum est un véritable cadre d'échanges entre les dirigeants du continent qui recherchent des solutions sur les thématiques de développement.

Au nom du Président de la République Togolaise, Mme Victoire Tomégah-Dogbé, Premier Ministre, a présenté la vision de développement du Togo

pour une relance économique durable.

<< Cette rencontre virtuelle autour du thème "investir pour une relance durable en Afrique", constitue une véritable plateforme de l'espoir. Nous devons investir dans notre futur, ce qui signifie, investir dans le développement du capital humain. Nous devons

placer l'être humain au centre de toute action", a déclaré Mme le Premier Ministre à l'ouverture des travaux.

Ceci, passe selon Mme le Premier Ministre, par la préservation de la santé des populations. " Nous avons compris l'impérieuse nécessité de mettre en place des politiques sociales visant à promouvoir une relance plus inclusive et plus durable", a-t-elle ajouté.

Pour la cheffe du gouvernement, le capital humain demain demeure donc au cœur des projets de développement du Togo avec des investissements ciblés dans les secteurs sociaux avec

en première ligne, la mise en place de l'assurance maladie universelle, l'identification biométrique des populations pour un meilleur ciblage des interventions.

Le gouvernement a soutenu dans cette optique plus de 600 mille personnes fortement impactées par la crise à travers un système de transferts monétaires dénommé "Novissi".

Plusieurs dirigeants africains ont pris part aux travaux. Il s'agit notamment, du Président Sénégalais Macky Sall, du Malgache Andry Rajoelina et du président de la commission de l'Union africaine Moussa Faki Mahamat.

Waraa

Le **plancher de la Taxe Professionnelle Unique (TPU)** du régime déclaratif passe de ~~300 000 FCFA~~ à **20 000 FCFA.**

**COVID- 19 au Togo**

**Le gouvernement active Novissi dans la région des savanes**

Le gouvernement togolais vient d'activer le programme « Novissi » pour les populations de la région des savanes. Ce fameux programme, qui consiste

en un transfert monétaire, avait été initié par l'exécutif pour venir en aide aux populations en pleine crise du covid-19. C'est dans un commu-

niqué que le gouvernement a annoncé la nouvelle. « Afin d'accompagner les personnes et les familles de cette région, dans la reprise des activités économiques, « Novissi

» est lancé à compter de ce lundi 22 février 2021 pour une durée de deux semaines », lit-on dans le communiqué.

En effet, les localités de cette région étant majoritairement rurales, l'aide est donc accordée à toute la population adulte. Cependant, les fonctionnaires, les personnes inscrites à la Caisse nationale de sécurité sociale et ou à la Caisse de Retraite du Togo, ne sont pas concernés. Toutefois, « les prérequis pour bénéficier de « Novissi » res-

tant inchangés à savoir, avoir une carte d'électeur valide postérieure à l'an 2018, s'inscrire en composant le \*855#, puis choisir l'option 1 « s'inscrire au programme Novissi » et fournir ensuite les informations demandées », ajoute le communiqué. Rappelons que ce programme, lancé depuis le 8 avril 2020, a déjà fait plus de 500 000 bénéficiaires, pour 11,9 milliards de F CFA déboursés par le gouvernement.

**Cécile S.**

**SAFER**

**L'automatisation des postes de péage pour un franchissement plus fluide**

Le gouvernement togolais accorde une oreille attentive aux problèmes liés au transport routier. La fluidité du transport et la sécurité des passagers sont les points clés sur lesquels le gouvernement ne lésine pas sur les moyens. C'est ainsi qu'à travers la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER), il met progressivement en place une plateforme automatisée des postes de péage pour un franchissement plus fluide et un fonctionnement plus efficace.



Lacs, à 45 km à la sortie Est de Lomé sur la RN2 et celui d'Aképedo (préfecture de l'Avé), à 27 km de la capitale sur le grand contournement.

Au-delà du paiement classique par espèces, l'automatisation offre deux nouveaux modes aux usagers à savoir : le paiement par carte et le paiement par vignette. Avec une possibilité de rechargement par mobile money.

L'automatisation d'un poste de péage est le passage des procédés manuels en mode informatisé. La SAFER, à l'image des autres entités étatiques, s'active ainsi pour un service amélioré au bénéfice des usagers de la route.

Le système de vidéo surveillance sur les postes de péage étant devenu une nécessité de par l'évidence de son efficacité dans la collecte des droits d'usage de la route, l'automatisation actuelle contribuera à garantir la fluidité du trafic et à améliorer la fiabilité des données routières.

Actuellement, trois (03) postes de péage sont automatisés : il s'agit du poste de Davié dans la préfecture de Zio, à 30 km à la sortie Nord de Lomé sur la route nationale n°1; de Vodougbe dans la préfecture des

**A quelle condition un usager de la route peut-il emprunter les couloirs automatisés ?**

Pour emprunter un couloir automatisé, il faut d'abord s'abonner et obtenir une carte ou une vignette. L'abonnement se fait à la direction de la SAFER, sise à Cacavéli à Lomé et par canal numérique sur le [www.safer.tg](http://www.safer.tg). Le service d'abonnement est aussi disponible dans huit (8) bureaux de la société des postes du Togo à savoir : Aného, Baguida, Sanguéra, Adétikopé, Tsévié, Sokodé, Kara et Dapaong.

Une fois l'abonnement effectif, l'usager qui arrive au poste de péage automatisé devra choisir, à l'aide des signalisations, la voie correspondant à son mode de paiement. Ainsi, les abonnés devront emprunter la voie disposant de la signalisation du télépéage (t) et payer par carte ou par vignette. Les autres voies sont ouvertes pour le paiement en espèces.

**Comment se fait le paiement par carte dans le couloir automatisé ?**

- 1- Posez la carte sur le lecteur de la borne ;
- 2- La borne émet un signal sonore ;
- 3- Retirez la carte ;
- 4- Prenez le reçu puis partez.

Ne poser la carte qu'une seule fois sur le lecteur de la borne.

Pour tout renseignement, veuillez contacter les numéros suivants : 22 51 88 24 / 70 49 70 13 / 70 49 70 14

La SAFER, au service des usagers de la route.

**Waraa**

**PHARMACIES DE GARDE**

**Du 22/02/2021 au 28/01/2021**

Pharmacie 2000 BEKPOTAprès du Marché Dzifa +22822 70 01 69	Pharmacie JUSTINE 291, Bd des Armées – Tokoin Habitat +22822 21 00 01
Pharmacie ADONAI Face Hôtel le Plantation à Agogé-Nyivé +22820 27 35 36	Pharmacie LA BARAKA Agogé LCOGPE non loin de l'ÉCOLE LA BRUYERE A FROMMITE DU CAMP GP +22830 07 44 28
Pharmacie AMEN Marché Adétikopé, ores de l'Eglise Catholique Christ-Roi 90865588	Pharmacie LAUS DEO Route de Léo 2000, face clinique Besthesda – quartier Adzéssin +22822 25 15 05
Pharmacie BEL AIR 1, Rue du Commerce, non loin de l'Hôtel Palm Beach Adzawlato – BP 13115 Lomé – Togo +22822 21 03 21	Pharmacie LE DESTIN A c.Ôté de l'Agence ECOBANK de Baguida +22822 41 15 41
Pharmacie BESDA Adidogomé-Aménopé, Route de Kpalimé +22822 51 05 29	Pharmacie MINVA Route Zangwera-Carrefourbleu, non loin du marché Agogé Assiyé – BP 4689 Lomé – Togo +22822 33 65 34
Pharmacie BIEN-ETRE +22822 26 45 16	Pharmacie MBA Agogé-Légbassito, Route de mission Tové, 300 mètres après le marché de Légbassito 22870278181
Pharmacie CHRIST-ROI Kozoma +22822 27 46 86	Pharmacie NATION Face ancien Marché TOTSI +22822 25 98 66
Pharmacie CONSEIL Carrefour C.C/Sagbadjo Logote +22823 21 56 53	Pharmacie NOTRE DAME DE LOURDES Quartier Agogé-Anome, à c.Ôté de l'église des Assem- blées de Dieu (non loin du lycée d'Agogé) +22822 44 01 01
Pharmacie DE LA CITE Bd. du 30 Août +22822 25 01 25	Pharmacie PROVIDENCE Bd. Jean Paul II +22822 26 66 48
Pharmacie DE LAEROPORT Rue de l'Aéroport SITO +22822 26 21 22	Pharmacie RAOUDHA Stués au 4495 Boulevard Zo Hedzranawoe, derrière TOCO 2300 +22822 61 39 39 / 22 35 70 00
Pharmacie DELALI Quartier Agogé-Cacavéli, Face Cour d Appel +22822 25 06 90	Pharmacie SANTAMADONNA Sise à Kégué sur la route du petit contournement à côté de l'église catholique Ste Thérèse +22830 66 10 66
Pharmacie DE LOCAM Rue de l'ENTENTE +22822 21 62 06	Près du C.E.G. Koshigan à agogé-logpé sur le Bd de la CEDEAO +22822 50 30 55
Pharmacie DES OLIVIERS Bd. Huphet Boigny +22822 27 04 34	Pharmacie St PHILIPPE Sanguéra, Route Lomé Kpalimé près de la Station ser- vice OANDO +22830 67 33 24
Pharmacie DUBOULEVARD Bd. Du 13 Janv. Doulassané +22822 21 65 49	Pharmacie UNIVERS SANTE Boulevard GNASSINGBE Eyadema, Cité OUA face à l'entrée du CHU-CAMPUS +22822 52 41 39
Pharmacie DU POINT E 016 Rue 129 Abag Salé (Kintiri Come), a Djidjole dans le von de la pharmacie Djidjole » +22822 51 91 71	Pharmacie VERTE Face Ecole du Parti Kikamé +22822 25 03 26
Pharmacie EL-SHAMMAH Sise à amédjhomé à c.Ôté de la maison des jeunes +22822 46 93 50	Pharmacie VITA-FLORE Sise à Agogé Vakposito à 100 m de la station Shell Agogé Vakposito +22822 19 22 86 / 22 19 22 86
Pharmacie EMMALUS Sur la route de Mission Tové à c.Ôté du Bar Solidarité +22822 40 25 04	Pharmacie ZONGO Sise à Togbékopé-carrefour Hermann entre Orabank et la station Sano/ Togbékopé 22870452316
Pharmacie EPIPHANIA Rue de la Pampa, Carrefour AGEVADON, ADIDOGOME +22822 20 10 52	Pharmacie ZOSSINE Zossimé, sur la route de Sanguera près du marché de Zossimé 22870462664
Pharmacie GBOSSIME Face Marché Gbossime +22822 22 50 60	
Pharmacie HORIZON 165, boulevard du 13 janvier Nyékoukpoé, Face Sapeurs- Pompiers à c.Ôté de l'immeuble AAC. +22822 20 42 42	
Pharmacie HYGEE Face Lycée publique de Baguida sur la route d'Atanoukpe (Baguida)	

# Communiqué sanctionnant le conseil des ministres du mercredi 24 Février 2021

1. Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour à la Présidence de la République sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

2. Le Conseil a examiné, un (01) avant-projet de loi et écouté deux (02) communications.

## I. AU TITRE DE L'AVANT-PROJET DE LOI,

3. Le conseil a examiné les modifications additionnelles apportées à la loi du 29 décembre 2020 portant code du travail.

4. En effet, dans le but de renforcer la mo-

dernisation des relations sociales, le Gouvernement a souhaité apporter des modifications additionnelles notamment quant aux conditions et modalités de création des organisations syndicales ainsi qu'à l'exercice du droit de grève.

5. Ces propositions de modifications visent à promouvoir davantage le dialogue social et l'esprit de compromis au sein des entreprises ou secteurs d'activités. De plus, elles favorisent le développement d'un syndicalisme plus responsable afin de préserver les droits des salariés, l'activité économique et les emplois.

## II. AU TITRE DES COMMUNICATIONS,

6. Le conseil a entendu une communication relative à la ratification de la convention de 2010 sur les dommages liés au transport en mer de substances nocives et dangereuses (SNPD) présentée par le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière.

7. La convention SNPD innove en instituant un régime à deux (2) niveaux pour les indemnités versées à la suite de sinistres en mer portant sur des substances nocives et potentiellement dangereuses.

8. Le premier niveau est constitué par une assurance obligatoire contractée par les pro-

priétaires de navires. Lorsque l'assurance ne s'applique pas à un sinistre ou est insuffisante pour couvrir les demandes d'indemnisation, un deuxième niveau d'indemnisation sera assuré par un fonds constitué par les contributions versées par les réceptionnaires de SNPD.

9. Ainsi la ratification de la convention SNPD permettra aux victimes d'un sinistre lié à ce type de transport d'être indemnisées de façon complète y compris au plan international.

10. Le conseil a ensuite écouté une seconde communication relative au lancement officiel le 26 février des travaux de forages du

projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes (PASSCO 2) présentée par le ministre de l'eau et de l'hydraulique villageoise.

11. D'un coût global de 6,58 milliards de FCFA, le projet contribuera à l'atteinte des objectifs de la feuille de route du gouvernement en faisant passer le taux de couverture à l'eau potable en milieu rural de 77% à 85% dans les régions de la Kara et de 67% à 72% dans la région des Savanes.

**Fait à Lomé, le 24 Février 2021**

**Le Conseil des Ministres**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

**EXIGEZ  
LA QUITTANCE  
SÉCURISÉE  
POUR PLUS DE  
TRANSPARENCE  
DANS LA COLLECTE  
MANUELLE DES  
RECETTES DE L'ETAT**



FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)



# Les nouveaux actes fiscaux

**Validité d'un (01) an**

**Validité de trois (03) mois**

**QUITUS FISCAL**

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Togo - Liberte - Justice

COMMISSARIAT GENERAL  
COMMISSARIAT DES IMPOTS  
UNION DES IMPOTABLES TOGOLAIS

Le Commisnaire des Impôts soussigné atteste que :

**CONTRIBUABLE**

NOM : [ ] PRENOM : [ ]

RESIDENCE : [ ]

PROFESSION : [ ]

ADRESSE : [ ]

Fait à Lomé, le 25-01-2021

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE**

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Togo - Liberte - Justice

COMMISSARIAT GENERAL  
COMMISSARIAT DES IMPOTS  
UNION DES IMPOTABLES TOGOLAIS

Le Commisnaire des Impôts soussigné atteste que :

**CONTRIBUABLE**

NOM : [ ] PRENOM : [ ]

RESIDENCE : [ ]

PROFESSION : [ ]

ADRESSE : [ ]

Fait à Lomé, le 25-01-2021

## Les conditions d'obtention des nouveaux actes fiscaux

### ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité.
- ### QUITUS FISCAL
- Sur la période d'au moins un an :
- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité ;
  - n'avoir jamais fait l'objet d'une mise en demeure ;
  - n'avoir jamais subi la retenue spéciale BIC de 15% appliquée sur la valeur en douane

- des marchandises importées par des contribuables inactifs ;
- n'avoir pas fait l'objet de rappels d'impôts supérieurs à 15% des impôts émis et/ou déclarés spontanément lors d'un contrôle fiscal ;
- n'avoir jamais posé un acte ou eu un agissement de nature à faire obstacle aux différentes procédures fiscales ;
- n'avoir pas subi une procédure de contentieux douanier concluante.